



CHIFFRES CLÉS

Dollar : 0,7705 € pour 1 \$ : 1,30 \$ Smic horaire : 7,61 €  
 Livre : 1,4391 € 0,6946 £ Chômeurs : 2 461 000 en janvier  
 Yen : 0,007268 € 137,7 yens Inflation : + 1,6% en février

EN BREF

• **LOGEMENT** Le ministre délégué au Logement, Marc-Philippe Daubresse, a annoncé hier qu'un décret sur les ventes d'appartements à la découpe sera signé "la semaine prochaine". **REUTERS**

• **SOCIAL** Les marins de la société de ferries Sea France ont poursuivi mercredi leur mouvement de grève entamé la veille, ralentissant le trafic dans le port de Calais. Les manifestants protestent contre le projet de nouveau Registre international français (RIF) qui vise à assouplir l'immatriculation des navires de commerce étrangers sous pavillon français. **REUTERS**

• **RESTRUCTURATION** Le groupe d'électronique Pioneer a annoncé hier son intention de supprimer 2 000 emplois sur 39 000 et de fermer dix de ses quarante sites de production dans le monde. **REUTERS**

• **ACQUISITION** Dubai International Capital, une société de capital-risque détenue par le gouvernement de l'émirat, a annoncé hier le rachat du groupe de loisirs britannique Tussauds à Charterhouse Capital Partners pour 1,52 milliard de dollars. **REUTERS**

Tussauds est mondialement connu pour le musée de cire de Madame Tussaud. Photo : une Beyoncé de cire exposée à New-York. **REUTERS**

Les bonnes paies de la Banque de France

LA BANQUE DE FRANCE a protesté hier contre des "fuites" qui ont permis aux Echos de révéler un rapport de la Cour des comptes épinglant l'institution

DATA  
96

C'est le nombre de primes recensées.

bicentenaire. Selon le quotidien, ce rapport, qui ne doit être rendu public le 30 mars, met en cause

une "politique de gestion du personnel extrêmement généreuse" et des avantages collectifs "juridiquement discutables". Cette politique aboutit à un "coût excessif du travail", avec un "niveau de charges salariales supérieur de 40% à celui du privé". Les magistrats dénoncent en particulier la juxtaposition de 96 primes, dont une "prime de casse-croûte qui coexiste avec une indemnité repas", une "prime pour le bicentenaire de la banque", une autre "liée à la restauration de l'Etat républicain" ou encore une "indemnité de sous-sol de l'usine". **REUTERS**

DEUX EXPERTS POUR LE RÉGULATEUR DE RENAULT

Le juge des référés de Bordeaux a ordonné hier l'expertise d'une Renault Clio équipée d'un régulateur de vitesse, impliquée dans un accident le 12 mars sur l'A63. Le juge a nommé deux experts qui travaillent déjà sur le dossier de la Vel Satis bloquée à 200km/h. Le PDG de Renault, Louis Schweitzer, déclarait lundi dans Le Figaro "qu'il existe une trentaine de cas en France" de mises en cause du régulateur de vitesse de modèles de la marque. Il a cependant assuré que toutes les études effectuées par le constructeur concluaient qu'il "n'y a pas eu de défaillance du système". **METRO**



LES ENTREPRISES qui ne respectent pas la loi pourraient être sanctionnées.

Le gouvernement veut imposer l'égalité salariale d'ici à 2010

LE GOUVERNEMENT pose un ultimatum aux patrons : le conseil des ministres examine aujourd'hui le projet de loi sur l'égalité salariale voulu par Jacques Chirac, qui impose aux entreprises de parvenir à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes d'ici 2010 sous peine de sanctions.

Ecart de 22%

Le 4 janvier, lors de ses vœux, le chef de l'Etat avait demandé au gouvernement "de présenter sans tarder un projet de loi pour que les

accords d'entreprise fixent des objectifs chiffrés, en vue de parvenir à l'égalité salariale dans un délai maximum de cinq ans". Selon l'Insee, l'écart moyen s'élève actuellement à 22%.

Obligation de résultat

L'accord conclu le 1<sup>er</sup> mars 2004 et signé le 7 avril par les partenaires sociaux servira de base au dispositif. Celui-ci prévoyait de réduire les inégalités salariales, mais son application était renvoyée à des négociations dans les branches, sans

contrainte ni date-butoir. Pour y remédier, le projet de loi complète cet accord en lui ajoutant une obligation de résultat : les entreprises auront cinq ans, soit jusqu'en 2010, pour parvenir à l'égalité de salaire. Un bilan d'étape sera réalisé à mi-parcours. En cas de non-respect, des sanctions pourraient être imposées sous la forme d'une taxe assise sur la masse salariale de l'entreprise fautive. Pour la ministre de la Parité, Nicole Ameline, le texte se veut toutefois d'abord incitatif. **AP**

La retraite de la Sécurité sociale - fiche n° 35

Votre avis sur nos services

CHAQUE ANNÉE, la branche retraite de la sécurité sociale organise, dans son réseau de points d'accueil, une enquête pour connaître la satisfaction des futurs retraités sur l'ensemble de ses services. Réalisée par l'institut Louis Harris, le dernier sondage de juin 2004 fait apparaître 93% de satisfaits. L'accueil téléphonique, par contre, met un bémol à ce satisfecit : il reste encore difficile d'obtenir, rapidement le bon interlocuteur, et ce, malgré les efforts menés pour mettre en place des numéros spécifiques d'information (0 825 809 789 sur la réforme, 0 826 826 700 sur les paiements, 0 821 222 426 sur le montant de la retraite à déclarer aux impôts). Dans le contexte de la réforme, enfin, l'enquête fait apparaître une attitude assez partagée. Seulement 48% des sondés ont le sentiment d'avoir bien compris les mesures sur la retraite et 52% d'entre eux s'en inquiètent à titre personnel. **CNAV**

→ Pour en savoir plus, contactez votre caisse de retraite ou tapez www.retraite.cnaf.fr

L'intérêt de la prime

Jean-Pierre Raffarin a présenté hier les mesures sur la participation.

Près de deux semaines après les grandes manifestations du 10 mars dominées par la question du pouvoir d'achat, Jean-Pierre Raffarin a dévoilé hier plusieurs mesures pour donner "un nouveau souffle" à la participation des salariés aux résultats de leur entreprise.

Blocage supprimé

Mesure phare, les nouvelles sommes versées aux salariés au titre de la participation ne seront plus obligatoirement bloquées pendant cinq ans à partir de 2005. Dès cette année, les salariés pourront donc disposer, "au-delà de leur salaire, d'une source complémentaire de rémunération qu'ils pourront librement affecter soit à un usage immédiat soit à une épargne au sein de l'entreprise", a expliqué le Premier ministre. Autre coup de pouce, la façon dont est calculée la partici-

"La participation n'est pas et ne saurait être un substitut aux nécessaires négociations sur les salaires et les minimas de branche."



JEAN-PIERRE RAFFARIN

pation sera modifiée dans un sens plus favorable aux salariés puisqu'elle sera assise sur le bénéfice comptable, et non sur le bénéfice fiscal.

Favoriser l'intéressement

Parallèlement, Jean-Pierre Raffarin veut donner un coup de fouet à l'intéressement, qui est facultatif et versé aux salariés en fonction de la performance de l'entreprise sous forme de sommes immédiatement disponibles. Désormais, les sociétés de moins de 250 salariés ne seront plus obligées de mettre en place un dispositif de participation (obligatoire au-delà de 50 salariés) si

elles ont déjà un mécanisme d'intéressement. Manière d'encourager les PME, dont les salariés sont moins avantagés que ceux des grands groupes, à adopter ce mécanisme. **AP**

Réactions

- Les organisations syndicales n'ont pas été convaincues par la prestation du Premier ministre. Elles réitèrent leur demande de négociations sur les salaires.
- Pour la CGT, les mesures annoncées "ne sauraient être une réponse aux aspirations des salariés qui veulent améliorer leur pouvoir d'achat sous forme d'augmentations de salaire".
- "Quand vous êtes jeune et que vous cherchez un appartement, ce n'est pas avec une prime d'intéressement que vous l'obtenez, mais avec une feuille de salaire", a de son côté souligné le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly.

ENTREPRENEURS DU MEILLEUR

Jean Guy Henckel : une "main verte" tendue vers les exclus

SOCIOLOGUE de formation puis éducateur, Jean Guy Henckel accompagne des personnes en situation de précarité depuis les années 70. Dès 1974, il participe à la création d'une des premières structures d'insertion : une menuiserie, qui emploie encore aujourd'hui une trentaine de personnes.



Le monde rural ignoré

A la fin des années 80, le premier bilan d'existence du RMI révèle que de très nombreux défavorisés vivant dans le monde rural sont encore ignorés des services sociaux : il faut mettre en place des solutions spécifiques pour les aider. Henckel s'inspire d'un système de jardins coopératifs existant à l'étranger, dont les produits sont distribués à des réseaux d'adhérents-consommateurs locaux : il parie sur l'agriculture biologique et donne à l'ensemble une finalité sociale. Le premier jardin est créé à Besançon en 1991 et son succès médiatique attire un

grand nombre de personnes souhaitant monter leur structure : un an après, le Réseau des Jardins de Cocagne est créé afin de leur

offrir une structure de support, d'animation, de conseil et de formation. 80 jardins existent aujourd'hui en France et accueillent des femmes et des hommes de 18 à 60 ans. Grâce à un accompagnement adéquat, 60% d'entre eux en sortent avec une solution d'emploi ou une formation qualifiante. "C'est sans compter le bénéfice personnel, lié au travail de la terre", souligne Henckel.

GRAINES DE CHANGEMENT  
 → Pour plus d'informations positives : www.grainesdechangement.com

Les Jardins de Cocagne en bref



- 80 jardins
- 2700 jardiniers en contrats d'insertion
- 12 000 familles adhérents-consommateurs
- 450 postes d'encadrement
- 1200 bénévoles

→ www.reseaucocagne.asso.fr